

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1375

4 juin 2008

SOMMAIRE

Adeia S.A.	65957	MSREF VI Spirit S.à r.l.	65961
Adler Lux Sàrl	65995	MSREF VI Steeler S.à r.l.	65960
Alterna Invest S.A.	65962	MSREF VI Torpedo S.à r.l.	65959
Alterna Invest S.A. SICAF SIF	65962	Murex Capital S.A.	65996
Arkon Finances S.A.	65957	Nicori S.A.	66000
Cemira Investments A.G.	65955	Onion S.A.	65956
Centuria Vauban S.à r.l.	65991	Opus GP Sàrl	65996
Coginvest S.A.	65990	Opus LP Holdings Sàrl	65999
Compagnie Interafricaine d'Investissements SAH (C2I)	65996	Patron Weghell IX S. à r. l.	65995
C&P Funds	65997	Patron Weghell VIII S. à r. l.	65995
Domain-Bau SA	65954	Patron Weghell VI S. à r. l.	65995
Entreprise de Construction et de Génie Civil Rob. Blaschette S.à r.l.	65991	Patron Weghell V S. à r. l.	65954
Eurail Group - Groupement d'Intérêt Economique	65998	Patron Weghell XI S. à r. l.	65954
FanSport Sàrl	65956	Patron Weghell X S. à r. l.	66000
Finarch S.à r.l.	65955	Pharmaceutical Enterprises	65994
France Finance S.A.	65992	Premium International S.A.	65992
Gaminghouse S.A.	65961	Pro-Skill S.A.	65955
Générale de Développement et de Financement S.A.	65955	Richardson European Holdings S.à r.l. ...	65954
Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.A.	65983	Richardson Investments Naples S.à r.l. ...	65957
Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l.	65983	Rock Ridge RE 25	65958
Immo Croissance Villa Churchill, S.à r.l.	65990	Schwewi S.A.	65999
ING Luxembourg	65956	Seven Dials S. à r.l.	65958
Lakewood International S.à r.l.	65991	Sireo Immobilienfonds No. 4 Red Luxembourg Villa Churchill S.à r.l.	65990
Luxembourg China S.A.	65998	Sud Promolux S.A.	65958
MSREF VI Cobra S.à r.l.	65959	Transcontinental Investment Corporation "TRINCO" S.A.	65997
MSREF VI Flash S.à r.l.	65960	Transcontinental Investment Corporation "TRINCO" S.A.	66000
		Winnipeg TE S.à r.l.	65999
		Winnipeg TX S.à r.l.	65998

Domain-Bau SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 133.268.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 mai 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008063706/218/13.

(080071514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell V S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 124.592.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51708 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008063707/211/11.

(080071171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell XI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 124.580.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51713 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008063708/211/11.

(080071158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Richardson European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 86.562.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue en date du 23 avril 2008

1. M. Robin Simon Charles RUSSIAN a démissionné de son mandat de gérant B.

2. M. Ian James BROUGH, né à West Bromwich (Royaume-Uni), le 25 juin 1944, demeurant professionnellement à GB-WR5 2BH Worcester (Royaume-Uni), 6, Battenhall Road, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour RICHARDSON EUROPEAN HOLDINGS S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008063862/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03512. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Cemira Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.062.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063864/323/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03522. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

GEDEFI, Générale de Développement et de Financement S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 38.789.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 mai 2008.

Signature

LE LIQUIDATEUR

Référence de publication: 2008063865/273/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02510. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Pro-Skill S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 70.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRO-SKILL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008063866/4534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02188. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Finarch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 78.384.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008063842/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02436. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Onion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 83.177.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063846/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02649. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 28 avril 2008

L'Assemblée constate que les mandats d'administrateur de MM. Jan OP de BEECK, Guy BENIADA (tous deux avec adresse professionnelle sise 24, avenue Marnix, B-1000 Bruxelles), Rik VANDENBERGHE (avec adresse professionnelle sise 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg), Bernard COUCKE (avec adresse professionnelle sise 24 Bijlmerdreef, NL-1102 CT Amsterdam), Hubert CLASEN (avec adresse professionnelle sise 8, rue du Pont, L-6773 Grevenmacher) et Robert DENNEWALD (avec adresse professionnelle sise rue des ChauX, L-5324 Contern), Paul MOUSEL (avec adresse professionnelle sise 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg), Alex SCHMITT (avec adresse professionnelle sise 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg), sont arrivés à leur terme et décide à l'unanimité, de les renouveler pour une nouvelle période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Le Président prend acte de l'acceptation, par les administrateurs, de leur mandat.

L'Assemblée prend acte de la nomination de Monsieur Guy BENIADA en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration.

D'autre part, l'assemblée renouvelle le mandat du Réviseur d'Entreprises, la société anonyme ERNST & YOUNG, Parc d'Activité Syrdall, 7, à L-5365 Munsbach, pour une période d'un an, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008063840/1275/26.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02876. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

FanSport Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 52, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 131.979.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/05/2008.

FIDUCIE CONSULT SARL

208, route de Burange, L-3429 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2008063839/5212/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2008, réf. LSO-CQ02438. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Adeia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 84.431.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008063841/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02661. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Richardson Investments Naples S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.998.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés tenue en date du 23 avril 2008

1. M. Robin Simon Charles RUSSIAN a démissionné de son mandat de gérant B.
2. M. Ian James BROUGH, né à West Bromwich (Royaume-Uni), le 25 juin 1944, demeurant professionnellement à GB-WR5 2BH Worcester (Royaume-Uni), 6, Battenhall Road, a été nommé comme gérant B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 15 mai 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour RICHARDSON INVESTMENTS NAPLES S.A R.L.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008063849/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03518. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Arkon Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 76.287.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, réunie extraordinairement, des actionnaires de ARKON FINANCES S.A. qui s'est tenue à Luxembourg en date du 20 décembre 2007:

Reconduction des mandats des administrateurs suivants:

- Maître Alain LORANG
- Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL

Nommés lors de l'Assemblée Générale du 29 mai 2000 à l'issue de l'acte constitutif de la société Arkon Finances S.A. et reconduits lors de l'Assemblée Générale du 22 avril 2002 et arrivant à leurs termes, il convient de les reconduire pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Est renouvelé également le mandat de Monsieur DALL'ASPARAGO, nommé lors de l'Assemblée Générale du 17 septembre 2002 venant à l'échéance, il convient de la reconduire pour une période de six ans, se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008063929/1268/23.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2008, réf. LSO-CP04282. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Sud Promolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 90.577.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La Société
Signature
L'Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008063930/2741/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2008, réf. LSO-CQ00453. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Rock Ridge RE 25, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 131.926.

Extrait des Résolutions de l'Associé du 1^{er} février 2008

L'associé de la Société a décidé comme suit:

- de mettre fin au mandat de Julien Leclere en tant que gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008.
- de nommer Paul Lefering, né le 20 octobre 1972 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) aux fonctions de gérant B de la Société avec effet au 1^{er} février 2008, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 mai 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008063933/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ02129. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Seven Dials S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 137.218.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 25 avril 2008 entre Belavista Holding S.à r.l. et Davy Property Holdings, les 1.250.000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Belavista Holding S.à r.l. avec siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois sous le numéro B 133.894, avec effet au 25 avril 2008, et détient 625,000 parts sociales de la Société.

- Davy Property Holdings avec siège social au 49 Davy House, Dawson Street, Dublin 2, Irlande, inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés irlandais sous le numéro 414.752, avec effet au 25 avril 2008, et détient 625,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Seven Dials S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A. / Mutua (Luxembourg) S.A.
Gérant A / Gérant B
Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008063955/683/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02706. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

MSREF VI Cobra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.462.

—
Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société prenant effet au 12 juillet 2007

En vertu des actes de transfert de parts de la Société prenant effet au 12 juillet 2007, Morgan Stanley Real Estate F International Funding L.P. a transféré toutes ses parts sociales détenues (1.250.000) dans la Société aux sociétés suivantes et comme suit:

- 38.359 parts sociales à MSREF VI TE C.V., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 721.748 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI International-T L.P., une société ayant son siège social au 1585, Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 40.992 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Investors VI International L.P., une société ayant son siège social au 1585, Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 370.066 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI Special-A International L.P., une société ayant son siège social au 1585, Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 78.835 parts sociales à MSREF VI Special-B C.V., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008063956/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

MSREF VI Torpedo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.472.

—
Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société prenant effet au 12 juillet 2007

En vertu des actes de transfert de parts de la Société prenant effet au 12 juillet 2007, Morgan Stanley Real Estate F International Funding L.P. a transféré toutes ses parts sociales détenues (1.250.000) dans la Société aux sociétés suivantes et comme suit:

- 38.359 parts sociales à MSREF VI TE C.V., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 721.748 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI International-T L.P., une société ayant son siège social au 1585, Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 40.992 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Investors VI International L.P., une société ayant son siège social au 1585, Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 370.066 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI Special-A International L.P., une société ayant son siège social au 1585, Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 78.835 parts sociales à MSREF VI Special-B C.V., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008063957/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

MSREF VI Flash S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.463.

Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société prenant effet au 12 juillet 2007

En vertu des actes de transfert de parts de la Société prenant effet au 12 juillet 2007, Morgan Stanley Real Estate F International Funding L.P. a transféré toutes ses parts sociales détenues (1.250.000) dans la Société aux sociétés suivantes et comme suit:

- 38.359 parts sociales à MSREF VI TE C.V. une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;
- 721.748 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI International-T L.P. une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.992 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Investors VI International L.P. une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;
- 370.066 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI Special-A International L.P. une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;
- 78.835 parts sociales à MSREF VI Special-B C.V. une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008063953/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02822. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

MSREF VI Steeler S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.449.

Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société prenant effet au 12 juillet 2007

En vertu des actes de transfert de parts de la Société prenant effet au 12 juillet 2007, Morgan Stanley Real Estate F International Funding L.P. a transféré toutes ses parts sociales détenues (1.250.000) dans la Société aux sociétés suivantes et comme suit:

- 38.359 parts sociales à MSREF VI TE C.V., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;
- 721.748 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI International-T L.P., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;
- 40.992 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Investors VI International L.P., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;
- 370.066 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI Special-A International L.P., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;
- 78.835 parts sociales à MSREF VI Special-B C.V., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008063952/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02819. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

MSREF VI Spirit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 128.450.

—
Extrait des contrats de cession de parts sociales de la Société prenant effet au 12 juillet 2007

En vertu des actes de transfert de parts de la Société prenant effet au 12 juillet 2007, Morgan Stanley Real Estate F International Funding L.P. a transféré toutes ses parts sociales détenues (1.250.000) dans la Société aux sociétés suivantes et comme suit:

- 38.359 parts sociales à MSREF VI TE C.V., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 721.748 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI International-T LP., une société ayant son siège social au 1585, Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 40.992 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Investors VI International L.P., une société ayant son siège social au 1585, Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 370.066 parts sociales à Morgan Stanley Real Estate Fund VI Special-A International L.P., une société ayant son siège social au 1585, Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique;

- 78.835 parts sociales à MSREF VI Special-B C.V., une société ayant son siège social au 1585 Broadway, New York, NY-10036, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2008063960/710/27.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02825. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Gaminghouse S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 3.718.914,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 120.007.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des actionnaires de la Société du 28 mars 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion des actionnaires du 28 mars 2008 que:

- Les actionnaires ont accepté la démission de Stefan Oostvogels en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat.

- Les actionnaires ont nommé Gérard Maitrejean, né le 13 juin 1967 à Charleroi, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet immédiat, son mandat expirant immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2012 délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2011.

Il en résulte qu'à compter du 28 mars 2008, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Séverine Michel

- Paul Guilbert

- Gérard Maitrejean

- Jean-Pierre Winandy

- Alain Steichen

- Joseph Gammal

Séverine Michel

Administrateur

Référence de publication: 2008063940/3794/27.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2008, réf. LSO-CP01535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Alterna Invest S.A. SICAF SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé,

(anc. Alterna Invest S.A.).

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 127.166.

In the year two thousand and eight, on the fourth of April.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Investeringsselskabet Elkaer Invest A/S, a company incorporated under the laws of Denmark and having its registered office at Elkaer 12, DK-8882 Farvang, Denmark,

here represented by Mr Marc PROSPERT, private employee, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

This proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, declares and requests the undersigned notary to act:

- That the appearing party is the sole shareholder of the public limited company Alterna Invest S.A. (hereafter referred as to the "Company"), with registered office at 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 127.166, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated April 4, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1200 of June 19, 2007.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of ninety-four thousand euro (94,000 EUR) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (31,000 EUR) to one hundred and twenty-five thousand euro (125,000 EUR) by the creation and issue of ninety-four (94) new shares with a par value of one thousand euro (1,000) each.

These new shares have all been subscribed by the sole shareholder and they have been fully paid up by a contribution in cash as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

The sole shareholder decides to change the name of the Company into "Alterna Invest S.A. SICAF SIF" and to adopt for the Company the legal form of a specialised investment fund.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to proceed to a total restatement of the Articles of Association and to give them henceforth the following wording:

Articles of Association

Title I. Definitions - Name - Registered Office - Duration - Purpose

Art. 1. Definitions.

«2007 Law» means the Luxembourg Law dated 13 February 2007 relating to "fonds d'investissement specialises".

«1915 Act» means the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

«Articles» means the articles of association of the Company.

«Auditor» means the independent auditor of the Company.

«Board» or «Board of Directors» means the board of directors of the Company.

«Company» means "Alterna Invest S.A. SICAF SIF".

«Custodian» means the custodian of the Company within the meaning of article 34 of the 2007 Law.

«Director» means a member of the Board.

«EU» means the European Union.

«EU Member State» means a member state of the European Union.

«Investment Company Act» means the United States Investment Company Act of 1940, as amended.

«Investment Advisor» has the meaning given in Article 19 of the Articles.

«Luxembourg Banking Day» means a day on which banks are open for business in Luxembourg.

«Luxembourg Supervisory Authority» means the Luxembourg supervisory authority of the financial sector.

«Net Asset Value» or «NAV» means the net asset value as determined in Article 11 of the Articles.

«Prospectus» means the sales prospectus of the Company, as amended from time to time.

«Shareholder» means any of the holders of Shares.

«Share» means any of the shares representing the share capital of the Company.

«United States» means the United States of America (including the States and the District of Columbia), its territories and its possessions.

«US Person» shall have the meaning set forth in Regulation S, as amended from time to time, as promulgated under the 1933 Act.

«Valuation Day» has the meaning given in Article 11 of the Articles.

Art. 2. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become Shareholders hereafter, a public limited liability company (société anonyme) qualifying as a société d'investissement à capital fixe within the meaning of article 72-3 of the 1915 Act under the name of Alterna Invest S.A. SICAF SIF.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 4. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, in the Grand Duchy of Luxembourg. The address of the registered office may be transferred within the municipality limits by simple resolution of the Board.

The Board shall further have the right to set up branches, subsidiaries, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

In the event that the Board determines that extraordinary political, economical, social or military developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Purpose. The exclusive purpose of the Company is to invest in securities of all types (through long as well as short positions) including, without limitation (I) the direct or indirect ownership of share capital, convertible and other debt instruments and other convertible securities, of companies (II) the direct or indirect ownership of interests in partnerships and other entities including undertakings for collective investment investing in private equity, hedge funds, absolute return funds, timber funds etc. and (III) any other business activity reasonably related to any of the foregoing, with the purpose of affording its Shareholders the results of the management of its assets and in compliance with the principle of risk spreading.

On an ancillary basis or for defensive purposes, the Company may temporarily invest all or part of its assets in cash, cash equivalents, similar financial instruments or debt securities. The Company may further use techniques and instruments (i) relating to transferable securities or money market instruments and (ii) intended to provide protection against exchange risks to the extent permitted by Luxembourg law as more particularly described in the Prospectus.

The Company may take any measures and carry out any transaction, which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the 2007 Law.

Title II. Share Capital - Shares - Restrictions on ownership of Shares - Net Asset Value

Art. 6. Share Capital. The Company has an issued share capital of one hundred and twenty-five thousand Euro (125,000 EUR) consisting of one hundred and twenty-five (125) Shares with a par value of one thousand Euro (1,000 EUR) per Share, all of which Shares have been fully paid up.

The issued share capital of the Company may only be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles, as prescribed in Article 25 hereof. The Board may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid-in surplus may be used by the Board to provide for the payment for any Shares which the Company may redeem in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distribution (it being understood that the Board may decide to make distributions within the limits set out in Article 72-3 of the 1915 Act).

Art. 7. Form of Shares. Shares shall only be issued in registered form.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on such Share.

The inscription of the Shareholder's name in the register of Shares evidences his right of ownership of such registered Shares.

The transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Any transfer of registered Shares shall be entered in the register of Shareholders; such inscription shall be signed by one or more Directors or officers of the Company or by one or more persons duly authorised thereto by the Board. Shares are freely transferable, subject to the provisions of Article 9 hereof.

Shareholders entitled to receive registered Shares shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered in by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Company as its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

The Company may not issue any fractional Shares.

Art. 8. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended undertaking for collective investment. Consequently, Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The Company may only buy back its own shares upon a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendments of these Articles, as prescribed in Article 25 hereof. The nominal value of the shares bought back by the Company may not exceed 10% of the subscribed share capital. The resolution of the shareholders to buy back shares must determine all conditions for the acquisition especially the acquisition price, the number of shares to be acquired and the acquisition period which can not exceed 18 months.

Art. 9. Restrictions on ownership of shares. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares by any person, firm or corporate body (including any Indirect Holder) (hereinafter referred to as "Prohibited Persons") if in the opinion of the Board such holding may cause the Company to be in breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign.

The Company shall not be bound to register

- (i) more than one person in respect of each share
- (ii) persons under the age of 18 or
- (iii) any transfers to US Persons without the specific consent of the Company.

No transfer of shares will be registered which will result in more than 100 US Persons being beneficial owners of Shares in the Company at any time.

Art. 10. Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share shall be expressed in Danish Kroner. The Net Asset Value of the Shares shall be determined in accordance with Luxembourg laws and regulations as of any Valuation Day by dividing the net assets of the Company, being the value of the assets of the Company less the liabilities of the Company, on any such Valuation Day, by the number of Shares then outstanding, less the number of any Shares redeemed by the Company and not disposed of by the Company, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per Share shall be calculated to two decimal places. If since the time of determination of the Net Asset Value per Share there has been a material change in relation to a substantial part of the assets of the Company, the Company may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The assets and liabilities of the Company are valued in accordance with the valuation rules described below. Minority interests in quoted companies and unquoted companies or other investment vehicles are valued respectively on the basis of the last available quotation and the probable net realisation value estimated by the Company with prudence and good faith.

The assets of the Company shall include:

- shares and shareholder rights registered in the name of the Company;
- shareholdings in and convertible securities, debt and convertible debt securities of companies;
- all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and demand notes receivable and accounts receivable (including proceeds of securities sold but not delivered);
- all bonds, time notes, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company (provided that the Company may make adjustments with regards to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividends, ex-rights, or by similar practices);
- all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;

- all interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off; and
- all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

(1) Cash/liquidity: the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notices and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the board of directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(2) Listed investments: each security which is quoted or dealt in on a stock exchange will be valued at its latest available dealing price or the latest available mid-market quotation (being the midpoint between the latest quoted bid and offer prices) on the stock exchange which is normally the principal market for such security.

(3) Absolute return funds, hedge funds and other funds with ongoing net-asset-value publication: investments in alternative investment funds which release net-asset-value on an ongoing basis will be valued at the latest estimated net-asset-value received from the administrator, or any other reliable source, of the funds

(4) Private Equity Funds: investments in private equity funds (or any companies of private equity funds) will be initially valued at cost and thereafter by reference to the most recent net asset value as reported by the general partner or manager of the relevant investment as adjusted for subsequent net capital activity or in accordance with such accounting principles as may be adopted by the Company from time to time.

(5) Direct investments: the board of directors of the Company, on the basis of advice received from the investment adviser, will make its own estimation of the value of any direct investment held by the Company and will typically not obtain independent valuation of such direct investments. The board of directors of the Company shall determine prudently and in good faith the estimated realisation value of such asset. Mezzanine direct investments will initially be valued at cost (face value of loan plus accrued interest, if any) and thereafter typically adjusted for any change, if any, in (i) accrued pay-in-kind interest and/or cash interest, (ii) value of warrants, and/or (iii) the value of the face value of the loans.

(6) Other: in the event that the board of directors of the Company determines that a valuation according to the guidelines above exceeds what is appropriate in relation to a particular asset of the Company, then the board of directors shall determine prudently and in good faith the fair value of such asset. The administrator is authorized to conclusively rely on such net asset valuations reported by the general partner or manager of the relevant investment, or the board of directors as the case may be, each in connection with the clauses (3) through (5) hereof.

The liabilities of the Company shall include:

- all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, including incentive fees, if any, custodian fees, and corporate agents' fees);
- all known liabilities, present, and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Day falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorised and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance with respect to any contingent liabilities of the Company;
- all other liabilities of the Company of whatever kind and nature except liabilities represented by shares in the Company. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise, as more fully described in the Prospectus, formation expenses, fees payable to its advisors, including performance-related fees, if any, fees and expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the Directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with board meetings, fees and expenses for legal and auditing services (including due diligence expenses relating to potential investments), any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing certificates, and the costs of any reports to Shareholders' expenses incurred in determining the Company's Net Asset Value, the cost of convening and holding Shareholders' and Board' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, the cost of publishing the issue and redemption prices, if any, interest, bank

charges, currency conversion costs, and brokerage, postage, telephone and telex. The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature, based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

The assets and liabilities of the Company will be determined on the basis of the contribution to and withdrawals from the Company as a result of (i) the issue and redemption of shares; (ii) the allocation of assets, liabilities and income expenditure attributable to the Company as a result of the operations carried out by the Company and (iii) the payment of any expenses or distributions to holders of shares.

For the purpose of this provision:

Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption by the shareholders meeting, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the date of issue and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Company;

all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Danish Kroner shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the NAV; and

where on any Valuation Day, the Company has contracted to:

purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;

provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Day, then its value shall be estimated by the Company.

The Company may deviate from any such valuation if deemed in the interests of the Company and its Shareholders and provided further that any such valuation may be established at the year end and used throughout the following year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company or by any of its subsidiaries or by any controlled real estate companies which requires a new valuation to be carried out under the same conditions as the annual valuation.

Valuation principles

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision in calculating the Net Asset Value taken by the Board or by any bank, company or other organisation which the Board may appoint for the purpose of calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company and all present, past or future Shareholders.

For the avoidance of doubt, the valuation provisions of this Article 11 are rules for determining the Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

Art. 11. Frequency and Temporary Suspension of the calculation of the Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share shall be calculated from time to time (at least four times a year, i.e. every 3 months) by the Company (or any agent appointed to thereto by the Company) under the responsibility of the Board at a frequency determined by the Board in accordance with the applicable law and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Day».

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share during:

- any period when one or more recognised markets which provides the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company are closed other than for or during ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended; or

- any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Company, disposal of the assets held by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of Shareholders or if in the opinion of the Company redemption prices cannot fairly be calculated; or

- any breakdown in the means of communication normally used for valuing any part of the Company or if for any reason the value of any part of the Company may not be determined as rapidly and accurately as required; or

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the Company are rendered impracticable or if purchases, sales, deposits and withdrawals of the assets of the Company cannot be effected at the normal rates of exchange.

Any such suspension shall be published, if appropriate, by the Company and may be notified to Shareholders.

Title III. Administration - Supervision

Art. 12. Directors. The Company shall be managed by a Board of at least three members either Shareholders or not.

The Directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of Directors, their remuneration and the term of their office, which may not exceed six years.

In addition to the fixed remuneration, the Directors may receive differentiated remuneration based on each Director's performance. Hence, the chairman may receive a higher remuneration than the other Directors. Any Director may be removed with or without cause or be replaced at any time by resolution adopted by the general meeting of Shareholders.

Retiring members of the Board are eligible for re-election. In the event of a vacancy on the Board because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect by majority vote a Director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the 1915 Act or by these Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

Art. 14. Board Meetings. The Board will elect from among its members a chairman. It may further choose a secretary, either Director or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board.

The majority of the Board shall be (a) non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full-time in the UK and (b) non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full-time in the US and (c) non-resident in Denmark («DK») for DK tax purposes and shall not be based full-time in DK.

The first chairman shall be appointed by a general meeting of Shareholders.

The chairman will preside at all general meetings of Shareholders and all meetings of the Board. In his absence, the general meeting of Shareholders or, as the case may be, the Board will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at such meeting.

Meetings of the Board are convened by the chairman or by any other two members of the Board. The Board members shall meet at least 4 times per year.

The Directors will be convened by letter, telefax, e mail or any other suitable mean of communication separately to each meeting of the Board. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least an eight (8) days prior written notice of Board meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the Directors are present.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that no meeting shall be held in the UK, USA or DK.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may not appoint any proxy to represent him at the meetings of the board of directors.

Any Director may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Board can validly debate and take decisions only (a) if the meeting has been properly convened or notice has been waived (b) if the simple majority of its members are present or represented and (b) if the majority of the members present or represented are not tax-resident in the UK, USA or DK nor based full-time in the UK, USA or DK.

A resolution shall be duly adopted if approved by a majority of the members present. In the event of a tie, the chairman shall always have a casting vote.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held, provided that no resolution shall be effective if signed by a Director present in the UK, USA or DK or in any other jurisdiction specified from time to time by the Board. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or telefax.

A Director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board unless it relates to a transaction entered into in the normal course of business of the Company and at arm's length terms shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the Board. At the next general meeting of Shareholders, before votes are taken in any other matter, the Shareholders shall be informed of those cases in which a Director had a personal interest contrary to that of the Company.

If a quorum of the Board cannot be reached due to a conflict of interest, resolutions passed by the required majority of the other members of the Board present at such meeting and voting will be deemed valid.

The Board shall table a resolution for the dismissal of a Director to the general meeting of Shareholders if such Director (i) has absented himself from meetings of the Board for a consecutive period of six months and the Board resolves that his office shall be vacated, (ii) becomes of unsound mind or incapable, (iii) becomes insolvent or (iv) becomes resident for tax purposes in the UK, USA or DK and, as a result thereof, a majority of the Directors cease to be resident for tax purposes other than in the UK, USA or DK.

A Director intending to relocate to another country shall notify the Board in advance of the relocation.

Art. 15. Minutes of Meetings of the Board. The resolutions of the Board will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by all the members of the Board at the next meeting. Any director is entitled to have her/his opinion, that dissents from a resolution of the Board, entered in the minute book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any two other Directors.

Art. 16. Corporate Signature. The Company shall be bound towards third parties by the joint signatures of any two Directors or by the signature of the Chairman in all matters or the joint signatures or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 17. Delegation of Power. The Board may delegate part of its powers to one or several of its members. It may further appoint proxies for specific transactions and revoke such appointments at any time.

The Board may entrust the daily management of the Company's business to one or several persons, Directors or not, provided such persons or entities are not (a) tax-resident in the UK or based full-time in the UK or (b) tax-resident in the US or based full-time in the US or (c) tax-resident in DK or based full-time in DK.

The Board may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate. The committees shall operate in accordance with the internal regulations adopted by the Board.

The Board may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Investment Advisor. The Company may enter into investment advisory agreement(s) with one or several investment advisors, as further described in the Prospectus, who shall supply the Company with recommendations, advice and reports in connection with the assets of the Company, identify and give advice on the purchase and sale of Assets and shall advise the Board as to the selection of transferable securities and other assets.

Art. 19. Investment Policies and restrictions and Borrowing Restrictions. The Board, subject to compliance with the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies to be applied with respect to the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as set forth in the Prospectus and in compliance with applicable laws and regulations.

Investments may be made by the Company either directly or indirectly through subsidiaries as the Board may from time to time decide. References in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries and real estate companies.

Borrowings by the Company may not represent more than 35% of its assets.

Art. 20. Indemnification. The Company shall indemnify any Director or officer, and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit, proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or wilful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 21. Auditor. The Company shall appoint an Auditor (réviseur d'entreprises agréé) who shall carry out the duties prescribed by article 55 of the 2007 Law. The Auditor's report must at least certify that the accounting information gives a fair view of the state of the assets and liabilities of the Company.

Title IV. General Meetings - Distributions

Art. 22. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders properly constituted represents the entire body of Shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 23. Annual General Meeting of Shareholders - Other General Meetings. The annual general meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on September 25 at 11.30 hour.

If such day is not a Luxembourg Banking Day, the annual general meeting of Shareholders shall be held on the next following Luxembourg Banking Day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other general meetings of Shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 24. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles may be amended by the general meeting of the Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the 1915 Act.

According to the 1915 Act, the amendment of the articles requires a quorum of at least 75% of the shares issued. The convenience notice to be published in the Luxembourg official gazette "Mémorial C" and the journal "d'Wort" must in the agenda of the meeting indicate which articles shall be changed and the wording of the new articles. If 75% of the shares issued are not represented at the meeting, a second general meeting may be convened by publishing the notice twice with a minimum of 15 days interval and at least 15 days before the meeting in the "Mémorial C" and "d'Wort". The second meeting may resolve without any minimum attendance required. The resolution must at any meeting be taken by a majority of 3/4 of the shares represented at the meeting.

Art. 25. Proceedings, Vote, Notice. The quorum and notice periods required by the 1915 Act shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of Shareholders, unless otherwise provided herein.

Each whole Share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by these Articles. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax message.

Where, in accordance with the provisions of Article 7 hereof, Shares are recorded in the register of Shareholders in the name of a Depository or sub-depository of the former, the attestations provided for in the said Article 7 hereof must be received at the Company no later than the day preceding the second Luxembourg Banking Day before the date of the general meeting unless the Company fixes a shorter period. Such attestations must certify to the fact that the Shares in the account shall be blocked until the close of the general meeting. All proxies must be received at the Company by the same deadline.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority vote of those Shareholders present in person or by proxy and voting.

The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders for them to take part in any meeting of Shareholders.

Shareholders will meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda. The convening notices shall be made in the form prescribed by law.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of the Shareholders, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 26. Accounting Year. The accounting year of the Company shall begin on April 1 of each year and shall terminate on March 31 of the following year. The accounts of the Company shall be expressed in Danish Kroner.

Art. 27. Distribution of Dividends. Five per cent of the annual net profits of the Company shall be allocated to the reserve required by Luxembourg law. This allocation shall cease to be required as soon and so long as such surplus reserve equals or exceeds ten per cent of the issued capital of the Company as stated in Article 6 hereof.

The general meeting of Shareholders shall determine, upon recommendation of the Board and within the limits provided by law, how the balance of net profits shall be disposed of and from time to time may declare, or authorise the Board to declare, dividends and distributions with respect to such amounts. Subject to the provisions of Luxembourg law, the Board may decide from time to time to pay interim dividends. The general meeting of Shareholders may distribute stock dividends out of the authorised share capital in lieu of cash dividends, by conversion of net profits into capital and paid-in surplus.

Dividends and other distributions may also be paid out of unappropriated net profit brought forward from prior years.

Interim dividends may be paid upon decision of the Board. Any such payment shall in addition be subject to the following conditions:

- a) interim accounts shall be drawn up showing that the funds available for distribution are sufficient;
- b) the amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be allocated to the reserve pursuant to the requirements of the law or of the Articles;
- c) the decision of the Board to distribute an interim dividend may not be taken more than two months after the date at which the interim accounts referred to under (a) above have been made up;
- d) No distribution may be decided upon less than six months after the close of the preceding financial year or before approval of the annual accounts relating to that financial year. Where a first interim dividend has been paid, the decision to distribute a further interim dividend may not be taken until at least three months shall have elapsed since the decision to distribute the first interim dividend;
- e) Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

In its report to the Board, the Auditor shall verify whether the above conditions have been satisfied.

Dividends and distributions declared may be paid in Danish Kroner or any other currency selected by the Board, and may be paid at such times as the Board may determine. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate funds available for such dividends or distributions into the currency of payment.

The payment of any dividends or distributions shall be made to Shareholders at the addresses indicated on the register of Shareholders. Any dividends or distributions declared but not claimed by a Shareholder within a period of five years from the declaration thereof, shall be forfeited by the Shareholder and shall revert to the Company. The Board shall have the power from time to time to take all necessary action to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company. No interest will be paid on dividends declared or distributions made by the Company but held by it for the account of Shareholders.

Title V. Final Provisions

Art. 28. Custodian. The Company shall enter into a custodian agreement with a company authorised to carry on banking operations and qualifying for the exercise of custodian duties under, and having such duties as prescribed by the 2007 Law.

Art. 29. Dissolution and Liquidation of the Company. The Company can be dissolved at any time by a decision of the general meeting of Shareholders in accordance with the legal majority and quorum requirements applicable for the amendment of the Articles.

If the total net assets of the Company fall below two-thirds of the minimum capital prescribed by the 2007 Law, the Board must submit the question of the Company's dissolution to a general meeting of Shareholders for which no quorum is prescribed and which shall pass resolutions by simple majority of the Shares represented at the meeting.

If the total net assets of the Company fall below one-fourth of the minimum capital prescribed by law, the Board must submit the question of the Company's dissolution to a general meeting of Shareholders for which no quorum is prescribed. A resolution dissolving the Company may be passed by Shareholders holding one-fourth of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty (40) days from the date of ascertainment that the net assets have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

If the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators appointed in accordance with the provisions of the 2007 Law. The decision to dissolve the Company will be published in the *Mémorial*, *Recueil des Sociétés et Associations* and two newspapers with adequate circulation, one of which must be a Luxembourg newspaper. The liquidator(s) will realise the Company's assets in the best interests of the Shareholders and apportion the proceeds of the liquidation, after deduction of liquidation costs, amongst the Shareholders according to their respective pro rata. Any amounts unclaimed by the Shareholders at the closing of the liquidation of the Company will be deposited with the Caisse des Consignations in Luxembourg for a duration of thirty (30) years. If amounts deposited remain unclaimed beyond the prescribed time limit, they shall be forfeited.

Art. 30. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Act and the 2007 Law.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to cancel all the one hundred and twenty-five (125) issued shares and to convert the currency of the share capital from EUR to DKK at an exchange rate of 7.45 DKK for 1.- EUR so that said share capital is fixed at nine hundred thirty-one thousand two hundred and fifty Danish Kroner (931,250 DKK).

Fifth resolution

The sole shareholder decides to increase the share capital by an amount of one hundred one million sixty-eight thousand seven hundred and fifty Danish Kroner (101,068,750 DKK) in order to raise it from its present amount of nine hundred thirty-one thousand two hundred and fifty Danish Kroner (931,250 DKK) to one hundred and two million Danish Kroner (102,000,000 DKK) by the creation and issue one hundred and two (102) new shares with a par value of one million Danish Kroner (1,000,000 DKK) each.

These new shares have all been subscribed by the sole shareholder and they have been fully paid up as follows:

A. By a contribution in kind consisting of the following assets:

(1) An investment amounting to 6 mio. USD equal to 1.0236% of the capital of GS Mezzanine Partners 2006 Offshore, L.P., c/o M&C Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman;

(2) An investment amounting to 6 mio USD equal to 1.135% of the capital of GS Vintage Fund III Offshore L.P., c/o M&C Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman;

(3) An investment of 5 mio USD Class A, series 1 shares of GS Private Equity Concentrated Energy Fund offshore L.P., c/o M&C Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman;

(4) An investment of 7 mio USD equal to 0.5833% of the capital of Colony Investors VII, L.P., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

- (5) An investment of 1 mio USD equal to 0.9995% of the capital of ColonyHR Co-Investment Partners, L.P., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;
- (6) An investment 5 mio USD equal to 0.5170% of the capital of Colony Parallel Investors VII, L.P., Polygon Hall. Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey;
- (7) An investment of 3 mio USD equal to 1.0688% of the capital of New Vernon India (Cayman) Fund II, L.P.;
- (8) An investment of 6 mio USD equal to 4.73% of the capital of GEF Clean Technology Fund L.P., 3511 Silverside Road, Suite 105, Wilmington, New Castle, 19819, Delaware, USA;
- (9) 77,518 shares of PeePull (formerly known as iLabs), Manor House, 1st Floor, Cnr. St. George/Chazal Street, Port Louis, Mauritius;
- (10) An investment of 10 mio USD equal to 1.86% of the capital of ADM Maculus Fund III L.P., Scotia Centre, PO Box 268 GT, George Town, Grand Cayman;
- (11) 68,826.10 unclassified shares of Titon Capital Fund Ltd, PO Box 156,18-20 North Quay, Douglas, Isle of Man, IM 99 INR;
- (12) 7,499.87 ordinary shares of The Walter Fund Ltd., c/o Citco Fund Services (Cayman Island Limited), Regatta Office Park, PO Box 31106 SMB, Grand Cayman;
- (13) 5,022.867589 Class A Series 9 shares of Tiger Consumer Partners Offshore, Ltd., c/o Morgan Stanley Fund Services (Bermuda) Ltd., Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermuda;
- (14) An investment of 7 mio USD in H.I.G. Brightpoint Capital Partners (Cayman) L.P., c/o M&C Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman;
- (15) 100.000 Class A shares of Cevian Capital II Ltd, Queensgate House, PO Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman;
- (16) 875 Class A preference shares of INR 100 each of Pragnya Fund 1 LLC, 608 St. James Court, St. Denis Street, Port Louis, Mauritius;
- (17) An investment of 3 mio USD equal to 1.431% of the capital of Tishman Speyer (EXE) India Feeder, L.P., c/o M&C Corporate Services Limited, Uglan House, South Church Street, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman;
- (18) An investment of 10 mio USD equal to 0.77% of the capital of LS Power Equity Partners II PIE, L.P., 1700 Broadway, USA;

evaluated all together at an amount of at least three hundred eighty-two million five hundred and two thousand Danish Kroner (382,502,000.- DKK).

In accordance with articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, this contribution in kind has been reported on April 2, 2008 by PKF ABAX AUDIT, réviseur d'entreprises in Luxembourg, which report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said report has the following conclusion:

"Conclusion

On the basis of our diligences, no fact was carried to our attention which lets us think that the total value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be emitted as a counterpart and to the share premium."

B. By a contribution in cash of one hundred sixteen million five hundred sixty-six thousand seven hundred and forty-nine point sixty Danish Kroner (116,566,749.60 DKK), as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

The aggregate amount of four hundred ninety-nine million sixty-eight thousand seven hundred and forty-nine point sixty Danish Kroner (499,068,749.60 DKK) is allotted for one hundred one million sixty-eight thousand seven hundred and fifty Danish Kroner (101,068,750 DKK) to the share capital and for three hundred ninety-seven million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine point sixty Danish Kroner (397,999,999.60 DKK) to the share premium account.

Sixth resolution

As a consequence of the preceding resolution the sole shareholder decides to amend Article 5, paragraph 1 of the Articles of Association in order to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5. Share Capital. (paragraph 1).** The Company has an issued share capital of one hundred and two million Danish Kroner (102,000,000 DKK) consisting of one hundred and two (102) Shares with a par value of one million Danish Kroner (1,000,000 DKK) per Share, all of which Shares have been fully paid up."

Seventh resolution

The sole shareholder decides to dismiss with immediate effect the present statutory auditor (commissaire aux comptes) Deloitte Fiduciaire S.A., having its registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B, number 117.938.

65972

Eighth resolution

The sole shareholder decides to appoint as Auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period of time expiring at the end of the annual general meeting to be held in 2009:

PKF ABAX AUDIT, having its registered office at 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B, number 27.761.

Ninth resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg to 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Valuation

For all purposes the contributions in kind and in cash documented in the fifth resolution are valued together at sixty-six million nine hundred eighty-nine thousand and ninety-four euro (66,989,094.- EUR).

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at fourteen thousand and one hundred euro (14,100.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatre avril.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Investeringsselskabet Elkaer Invest A/S, une société de droit danois et ayant son siège social à Elkaer 12, DK-8882 Farvang, Danemark,

ici représentée par Monsieur Marc PROSPERT, employé privé, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement

Laquelle comparante, par son mandataire, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme Alterna Invest S.A. (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social au 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.166, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1200 du 19 juin 2007.

- Que l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de quatre-vingt-quatorze mille euros (94.000 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000 EUR) à cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) par la création et l'émission de quatre-vingt-quatorze (94) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) chacune.

Ces nouvelles actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique et elles ont été intégralement libérées par un apport en numéraire ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier la dénomination de la Société en "Alterna Invest S.A. SICAF SIF" et d'adopter pour la Société la forme légale d'un fonds d'investissement spécialisé.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de procéder à une refonte totale des statuts et de leur donner désormais la teneur suivante:

Statuts

Titre I^{er}. Définitions - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Définitions.

«Actionnaire» signifie tout détenteur d'Actions.

«Actions» signifie toute action représentant le capital social de la Société.

«Administrateur» signifie un membre du Conseil d'Administration.

«Autorité de Supervision Luxembourgeoise» signifie l'autorité de supervision luxembourgeoise du secteur financier.

«Réviseur d'entreprises agréé» signifie le réviseur d'entreprises agréé de la Société.

«Conseil d'Administration» signifie le conseil d'administration de la Société.

«Conseiller en Investissements» a la signification donnée dans l'article 19 des Statuts.

«Dépositaire» signifie le dépositaire de la Société au sens de l'article 34 de la Loi de 2007.

«Etat Membre» signifie un Etat membre de l'Union Européenne.

«Etats-Unis» signifie les Etats-Unis d'Amérique (y compris les Etats et l'arrondissement de Columbia), ses territoires et ses possessions.

«Jour Bancaire Luxembourgeois» signifie un jour où les banques sont ouvertes à Luxembourg.

«Jour d'Evaluation» dans l'article 11 des Statuts.

«Loi de 1915» signifie la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

«Loi de 2007» signifie la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés.

«Loi sur les Sociétés d'Investissement» signifie la loi américaine sur les sociétés d'investissement de 1940, telle que modifiée.

«Personne US» est utilisé dans le sens du Règlement S, comme modifié, de la loi US américaine du 1933.

«Prospectus» signifie le prospectus de la Société, tel que modifié le cas échéant.

«Société» signifie «Alterna Invest S.A. SICAF SIF».

«Statuts» signifie les statuts de la Société.

«UE» signifie l'Union Européenne.

«Valeur Nette d'Inventaire» ou «VNI» signifie la valeur nette d'inventaire telle que déterminée dans l'article 11 des Statuts.

Art. 2. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront Actionnaires par la suite, une société anonyme qualifiée de société d'investissement spécialisé à capital fixe au sens de l'article 72-3 de la Loi de 1915, sous la dénomination Alterna Invest SA SICAF SIF.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. Elle peut être dissoute par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être transférée dans les limites de la commune par simple résolution du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration a également le droit de créer des succursales, des filiales, des bureaux, des centres administratifs et des agences où il le juge utile, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que surviennent ou sont imminents des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication entre le siège social et les personnes à l'étranger, il pourra être provisoirement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera luxembourgeoise, nonobstant le transfert provisoire de son siège social.

Art. 5. Objet. La Société a pour objet exclusif l'investissement dans tout type de valeurs mobilières (par moyen des positions longues et courtes), y compris et sans limitation (i) la détention directe ou indirecte de capital social, de titres convertibles ou autres titres de créance ainsi que d'autres titres convertibles de sociétés (ii) la détention directe ou indirecte d'intérêts dans des sociétés (partnerships) et autres entités y compris des organismes de placements collectives dans «private equity», hedge fonds, des fonds a performance absolue, des fonds d'investissement forestier etc. et (iii) toute autre activité raisonnablement liée à l'une des activités susmentionnées, dans le but de faire bénéficier ses Actionnaires du résultat de la gestion de ses actifs et en conformité avec le principe de répartition des risques.

A titre subsidiaire ou par mesure de prudence, la Société peut investir temporairement tout ou partie de ses actifs en numéraire ou valeurs assimilés, en instruments financiers similaires, en obligations ou titres de créances. La Société peut en outre utiliser des techniques et instruments (i) relatifs à des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire et (ii) dans le but de se protéger contre les risques de change, dans la mesure autorisée par la loi luxembourgeoise telle que décrite en détail dans le Prospectus.

La Société peut prendre toutes mesures et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet dans le sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Titre II. Capital social - Actions - Restrictions sur la propriété des Actions - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 6. Capital social. La Société a un capital social souscrit de cent vingt-cinq mille euros (125.000 EUR) représenté par cent deux (102) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000 EUR) par action, toutes entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société ne peut qu'être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour une modification des présents Statuts, conformément à l'article 25 ci-dessous. Le Conseil d'Administration peut créer les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et il doit créer une réserve spéciale des fonds reçus par la Société en tant que primes d'émission sur l'émission et la vente de ses Actions, cette réserve pouvant être utilisée par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses Actions par la Société conformément aux présents Statuts, pour compenser des moins-values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende ou toute autre distribution (étant entendu que le Conseil d'Administration peut décider de procéder aux distributions dans les limites établies à l'article 72-3 de la Loi de 1915).

Art. 7. Types d'Actions. Les Actions seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les Actions émises de la Société seront enregistrées dans le registre des Actionnaires qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'Actions nominatives, son domicile ou domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré de ces Actions.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actions prouve son droit de propriété sur ces Actions nominatives.

Le transfert d'Actions nominatives sera effectué par une déclaration de transfert écrite à enregistrer dans le registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par les personnes ayant les procurations nécessaires pour ce faire. Tout transfert d'Actions nominatives sera enregistré dans le registre des Actionnaires; cette inscription sera signée par un ou plusieurs Administrateurs ou mandataires de la Société ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à cette fin par le Conseil d'Administration. Les Actions sont librement cessibles, sous réserve des dispositions de l'article 9 ci-après.

Les Actionnaires autorisés à recevoir des Actions nominatives fourniront à la Société une adresse à laquelle tous les convocations et les notifications peuvent être envoyées. Cette adresse sera également indiquée dans le registre des Actionnaires. Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse, la Société peut autoriser l'inscription d'une indication à cet effet dans le registre des Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera censé être le siège social de la Société, ou toute autre adresse indiquée par la Société jusqu'à ce qu'une autre adresse soit fournie à la Société par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, modifier l'adresse inscrite au registre des Actionnaires par notification écrite au siège social de la Société, ou à toute autre adresse indiquée par la Société.

La Société ne peut pas émettre des fractions d'Actions.

Art. 8. Rachat d'Actions. La Société est un organisme de placement collectif du type fermé. Par conséquent, les Actions de la Société ne seront pas rachetées à la demande d'un Actionnaire.

La société ne peut racheter ses propres actions qu'après une résolution des actionnaires adoptés dans les conditions requis pour la modification des présents articles, tel que prescrit par l'article 25 ci-dessous. La valeur nominale des actions rachetées par la Société ne peut pas excéder 10% du capital souscrit. La résolution des actionnaires de racheter des actions doit déterminer toutes les conditions pour l'acquisition, particulièrement le prix de l'acquisition, le nombre d'actions à acquérir et la période d'acquisition qui ne peut pas excéder 18 mois.

Art. 9. Restrictions à la propriété des Actions. La Société peut restreindre ou empêcher l'acquisition et la détention d'Actions par toute personne, société ou personne morale (y compris tout Porteur Indirect) si de l'avis du Conseil d'Administration, une telle possession peut mettre la Société dans une situation illégale vis-à-vis de la réglementation ou de la législation luxembourgeoise ou étrangère.

La Société n'est pas obligée d'enregistrer

- (i) plus qu'une seule personne en tant que actionnaire de chaque action,
- (ii) des personnes en tant que actionnaires n'ayant pas atteint l'âge de 18,
- (iii) des transferts d'actions à des Personnes US sans le consentement expresse de la Société.

Aucun transfert d'action ne pourra être enregistré qui aura comme conséquence que plus que 100 Personnes US seront les bénéficiaires économiques des actions de la Société.

Art. 10. Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera exprimée en Krone Danois. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions sera déterminée selon les lois et règlements luxembourgeois à chaque Jour d'Evaluation, en divisant les actifs nets de la Société, constitués par la valeur des avoirs moins les dettes de la Société, au Jour d'Evaluation concerné par le nombre d'Actions existant à ce moment, diminué du nombre d'Actions rachetées par la Société et non vendues par la Société, en conformité avec les règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par Action est calculée avec deux décimales. Si, depuis le moment de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, il y a eu un changement important relatif à une partie substantielle des actifs la Société peut, en vue de sauvegarder ses intérêts et ceux des Actionnaires, annuler la première évaluation et procéder à une seconde évaluation.

Les avoirs et les dettes de la Société sont évalués conformément aux règles d'évaluation décrites ci-dessous. Les participations minoritaires dans des sociétés cotées ou non cotées ou dans d'autres véhicules d'investissement sont évaluées respectivement sur base de la dernière cotation disponible et de la valeur nette de réalisation probable estimée par la Société avec prudence et bonne foi.

Les avoirs de la Société comprendront:

- les actions et autres droits de propriété enregistrés au nom de la Société;
- les participations dans des sociétés ainsi que les valeurs mobilières convertibles, obligations et obligations convertibles émises par des sociétés;
- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus;
- tous les effets, billets à vue et comptes à recevoir (y compris les résultats de la vente de valeurs mobilières non encore délivrées);
- tous les titres, billets à terme, parts, actions, dettes, emprunts obligataires, droits de souscription, mandats, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et avoirs similaires détenus ou contractés par la Société (à condition que la Société puisse faire des ajustements par rapport aux fluctuations de la valeur de marché des valeurs mobilières occasionnées par des négociations ex-dividende, ex-droit ou par des pratiques similaires);
- toutes les actions, dividendes en actions, dividendes en espèces, et distributions à recevoir par la Société dans la mesure où la Société en a raisonnablement connaissance;
- tous les intérêts échus sur les avoirs portant intérêts détenus par la Société, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans la valeur principale de ces avoirs;
- les dépenses et frais préliminaires de la Société, y compris les coûts d'émission et de distribution des Actions de la Société, pour autant que celles-ci n'aient pas été amorties; et
- tous autres avoirs de quelque nature qu'ils soient, y compris les frais et dépenses payées d'avance.

La valeur de ces avoirs sera déterminée de la façon suivante:

1) Espèces/liquidités: La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et intérêts annoncés ou venus à échéance non encore touchés, sera constituée par la valeur nominale de ces avoirs, sauf toutefois s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être touchée; dans ce dernier cas, la valeur sera déterminée en retranchant un certain montant qui semblera adéquat au conseil d'administration en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs;

2) Investissement cotés: chaque titre qui est coté ou négocié sur une bourse de valeurs sera évalué à son dernier prix de transaction disponible ou à la dernière cotation moyenne de marché disponible (étant le point moyen entre les derniers prix cotés d'achat et de vente) à la bourse de valeurs qui constitue le marché principal de ces titres;

3) Fonds à revenu garanti, Fonds des fonds et autres fonds avec publication régulière du valeur net d'inventaire; investissements dans les fonds d'investissements alternatives avec calcul régulière du valeur net d'inventaire seront évalués à la dernière valeur net d'inventaire reçu de l'administrateur du fond ou tout autre source digne de confiance;

4) Fonds de capital à risque: les investissements dans des Fonds de capital à risque (ou sociétés de Fonds de capital à risque) seront initialement évalués à leur coût puis par référence à la valeur nette d'inventaire la plus récente telle que fournie par le gènerai partner ou le gestionnaire des investissements concernés et ajustée par l'activité en capital net ou conformément aux principes comptables que la Société peut adopter de temps à autre;

5) Investissements directs: le conseil d'administration de la Société fera, sur base des conseils reçus du conseiller en investissement, sa propre estimation de la valeur de tout investissement direct détenu par la Société et n'obtiendra de manière générale pas d'évaluation indépendante de tels investissements directs. Le conseil d'administration de la Société déterminera prudemment et de bonne foi la valeur de réalisation estimée de ces avoirs.

Les investissements mezzanine directs seront initialement évalués à leur prix coûtant (valeur nominale des prêts plus intérêts échus), et par la suite des ajustements seront faits normalement en cas de changements affectant, (i) les intérêts payables en nature et / ou des intérêts payables en espèces, (ii) la valeur des warrants, et / ou (iii) la valeur nominale des prêts.

6) Autres: au cas où le conseil d'administration de la Société estime qu'une évaluation suivant les principes développés ci-dessus excède la valeur appropriés au regard d'un avoir particulier appartenant à la Société, alors le conseil d'administration déterminera prudemment et de bonne foi la juste valeur de ces avoirs. L'administrateur est autorisé de compter de façon concluante sur la valeur nette d'inventaire fournie par le gènerai partner ou le gestionnaire des investissements concernés, ou le conseil d'administration, le cas échéant, à propos de clauses (3) à (5) des présentes.

Les obligations de la Société comprendront:

- tous les emprunts et autres dettes relatives à des emprunts (y compris les dettes convertibles), traites et comptes à payer;

- tous les intérêts échus sur de tels emprunts et autres dettes relatives à des emprunts (y compris les frais d'engagement encourus relatifs à ces emprunts et autres dettes);

- tous les frais échus ou à payer (y compris les frais administratif, les honoraires de conseil, les commissions de performance s'il y a lieu, les commissions des dépositaires et des agents de la Société);

- toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles échues pour paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés et non payés par la Société, lorsque le Jour d'Evaluation tombe, ou est ultérieur à, la date référence pour la détermination de la personne y ayant droit;

- toute provision appropriée pour des impôts futurs sur le capital et le revenu au Jour d'Evaluation, telle que fixée par la Société et toutes autres réserves (s'il y a lieu) autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration ainsi que tout montant (s'il y a lieu) que le Conseil d'Administration considère être une allocation suffisante pour toute éventuelle dette quelconque de la Société;

- toutes autres obligations de la Société de quelque sorte ou nature que ce soit à l'exception des engagements représentés par les actions de la Société. Pour déterminer le montant de ces obligations, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, tel que décrit plus amplement dans le Prospectus, et notamment les frais de constitution, les honoraires payables à ses conseillers, y compris les commissions liées à la performance s'il y a lieu, les frais et dépens payables à ses comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, de registre et de transfert, à tous agents payeurs, aux distributeurs et aux représentants permanents dans les pays où la Société est enregistrée, ainsi qu'à tout autre mandataire de la Société, la rémunération des administrateurs et leurs dépenses raisonnables, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux réunions du Conseil d'Administration, les frais encourus pour les services juridiques et d'audit (y compris les frais de due diligence relatifs à des investissements potentiels), les frais d'enregistrement et de renouvellement de l'enregistrement de la Société auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg et dans tous autres pays, les frais de déclaration et de publicité, y compris les frais de préparation, d'impression, de promotion et de distribution des prospectus, memoranda, rapports périodiques ou déclarations d'enregistrement, les frais d'impression de certificats, les frais des rapports aux actionnaires, les frais encourus pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société, les coûts de convocation et de tenue des assemblées d'actionnaires et des conseils d'administration, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, tous autres frais de fonctionnement, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les coûts de publication des prix d'émission et de rachat, s'il y a lieu, les intérêts, les frais bancaires, les frais de conversion des devises, ainsi que les frais de courtage, de poste, de téléphone et de télex. La Société pourra tenir compte des frais administratifs et autres, qui ont un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

Les avoirs et engagements de la Société seront déterminés sur base des apports et retraits de la Société résultant de (i) l'émission et le rachat des actions; (ii) l'allocation des avoirs, engagements et revenus attribuables à la Société provenant des opérations effectuées par la Société et (iii) le paiement de toutes dépenses ou distribution au porteur d'actions.

Pour les besoins de cette disposition:

Les Actions à racheter par la Société (s'il y en a) seront considérées comme existantes et prises en compte jusqu'à la date fixée pour le rachat par l'assemblée des actionnaires, et à partir de ce moment jusqu'au paiement par la Société, leur prix sera considéré comme une dette de la Société.

Les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant en émission à partir de la date d'émission, et à partir de ce moment jusqu'au paiement de leur prix à la Société, leur prix sera considéré comme une créance de la Société.

Tous les investissements, soldes de caisse et autres avoirs exprimés dans des devises autres que Krone Danois seront évalués après prise en compte du taux du marché ou des taux d'échange en vigueur au jour et heure de détermination de la VNI; et

si lors d'un Jour d'Evaluation, la Société s'est engagée:

à acheter tout avoir; la valeur du prix à payer pour un tel avoir apparaîtra comme une dette de la Société et la valeur de l'avoir à acquérir apparaîtra comme un actif de la Société;

à vendre tout avoir; la valeur du prix à percevoir pour un tel avoir apparaîtra comme un actif de la Société et l'avoir à vendre par la Société ne sera pas compris dans les avoirs de la Société.

Si, toutefois, la valeur ou nature exacte de ce prix ou de cet avoir n'est pas connue à ce Jour d'Evaluation, sa valeur sera estimée par la Société.

La Société peut déroger à cette évaluation si elle estime que cela est dans son intérêt et dans celui de ses Actionnaires et à condition en outre qu'une telle évaluation puisse être faite à la fin de l'année et utilisée tout au long de l'année suivante, sauf en cas de changement dans la situation économique générale ou dans l'état des propriétés ou des droits de propriété concernés détenus par la Société ou l'une de ses filiales ou par des sociétés immobilières contrôlées, qui rendrait nécessaire une nouvelle évaluation à effectuer dans les mêmes conditions que l'évaluation annuelle.

Principes d'évaluation

En l'absence de mauvaise foi, de négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision relative au calcul de la Valeur Nette d'Inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par toute banque, société ou autre organisme que le Conseil

d'Administration peut nommer en vue du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire, sera définitive et engagera tant la Société que tous les Actionnaires actuels, anciens ou futurs.

Afin d'éviter tout doute, les dispositions du présent article 11 relatives à l'évaluation constituent des règles applicables à la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et ne sont pas destinées à affecter le traitement comptable ou légal des avoirs et obligations de la Société ou des valeurs mobilières émises par la Société.

Art. 11. Fréquence et Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action. La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera calculée périodiquement (au moins quatre fois par an, c.à.d. toutes les 3 mois) par la Société (ou par un mandataire désigné à cet effet par la Société) sous la responsabilité du Conseil d'Administration, à une fréquence déterminée par le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations applicables, chacune de ces dates de calcul de la VNI étant désignées dans les présents Statuts comme un «Jour d'Evaluation».

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action pendant:

- toute période pendant laquelle un ou plusieurs marchés reconnus qui permettent l'évaluation d'une partie substantielle des avoirs de la Société, est fermée (pour une autre raison qu'un congé ordinaire) ou pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

- toute période pendant laquelle, par suite d'événements politiques, économiques, militaires ou monétaires, ou toute autre circonstance en dehors du contrôle, de la responsabilité et du pouvoir de la Société, la Société ne peut raisonnablement disposer des avoirs possédés par elle sans que cela ne soit sérieusement préjudiciable aux intérêts des Actionnaires ou si, de l'opinion de la Société, les prix de rachat ne peuvent être calculés de manière juste; ou

- lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour évaluer toute partie de la Société sont hors service ou si, pour une raison quelconque, la valeur d'une partie de la Société ne peut pas être déterminée rapidement et correctement de manière appropriée; ou

- si, en raison des restrictions de change ou d'autres restrictions affectant le transfert de fonds, les transactions pour le compte de la Société sont rendus impossibles, ou si le rachat, vente, dépôt et retrait des avoirs de la Société ne peuvent être effectués à des taux de change normaux.

Pareille suspension sera publiée, le cas échéant, par la Société et peut être notifiée aux Actionnaires.

Titre III. Administration - Surveillance

Art. 12. Administrateurs. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, Actionnaires ou non.

Les Administrateurs seront élus par les Actionnaires lors d'une assemblée générale des Actionnaires; cette dernière fixera également le nombre d'Administrateurs, leur rémunération et la fin de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Outre la rémunération fixée, les Administrateurs peuvent recevoir une rémunération modulée basée sur la performance de chaque directeur. Par conséquent le Président peut recevoir une rémunération plus élevée que les autres Administrateurs. Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motifs ou être remplacé à tout moment par une résolution adoptée à l'assemblée générale des Actionnaires.

Les membres sortants du Conseil d'Administration sont rééligibles. Dans le cas d'une place vacante dans le Conseil d'Administration en raison d'un décès, d'une mise à la retraite ou toute autre raison, les Administrateurs restants peuvent élire par un vote à la majorité un Administrateur pour combler cette place vacante jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Actionnaires par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

La majorité des membres du Conseil d'Administration doit être composée de membres n'étant (a) pas fiscalement résidents et ne résidant pas en permanence au Royaume-Uni et (b) pas fiscalement résidents aux Etats-Unis («US») et ne résidant pas en permanence aux US et (c) pas fiscalement résidents au Danemark et ne résidant pas en permanence au Danemark («DK»).

Le premier président sera désigné par une assemblée générale des Actionnaires.

Le président présidera toutes les assemblées générales des Actionnaires et toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, l'assemblée générale des Actionnaires, respectivement le Conseil d'Administration, désignera une autre personne en tant que président pro tempore à la majorité des membres présents ou représentés à cette assemblée.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le président ou par deux autres membres du Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration doivent se réunir au moins 4 fois par an.

Les Administrateurs seront convoqués par lettre, téléfax, e mail ou autre moyen de communication convenable séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration. Excepté dans les cas d'urgence spécifiés dans la convocation ou avec l'accord préalable de tous les membres censés participer, le délai de convocation sera d'au moins huit (8) jours.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents.

Les réunions sont tenues au lieu, jour et heure spécifiés sur la convocation, sous réserve qu'aucune réunion ne peut être tenue au Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou au Danemark.

Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque Administrateur donné par lettre, téléfax, télégramme ou télex. Aucune convocation séparée n'est requise pour des réunions tenues aux heures et lieux désignés dans un programme préalablement adopté par résolution du Conseil d'Administration.

Chaque Administrateur ne peut nommer un mandataire pour le représenter lors des réunions du conseil d'administration.

Tout Administrateur, peut participer aux réunions du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et se parler mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que (a) si la réunion a été valablement convoquée ou notifiée (b) si la simple majorité de ses membres est présente ou représentée et (c) si la majorité des membres présents ou représentés n'est pas fiscalement résidente au Royaume-Uni, Etats-Unis ou Danemark et ne réside pas en permanence au Royaume-Uni, Etats-Unis ou Danemark.

Une résolution sera valablement adoptée si elle est approuvée par une majorité des membres présents. En cas d'égalité des voix, la voix du président sera toujours prépondérante.

Les résolutions signées par tous les Administrateurs ont la même valeur et produisent les mêmes effets que les résolutions prises au cours d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue, sous réserve qu'aucune résolution ne sera valable si elle est signée par un Administrateur présent au Royaume-Uni, Etats-Unis ou Danemark ou dans toute autre juridiction spécifiée par le Conseil d'Administration. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres ou téléfax.

Un Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration est tenu, sauf dans des conditions normales, d'en informer le Conseil d'Administration et de faire mentionner sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra participer à cette délibération du Conseil d'Administration. A la prochaine assemblée générale des Actionnaires, avant tout autre vote, les Actionnaires seront informés des opérations dans lesquelles un Administrateur avait un intérêt opposé à celui de la Société.

Au cas où un quorum du Conseil d'Administration ne peut être atteint en raison d'un conflit d'intérêts, les décisions adoptées par la majorité requise des autres membres du Conseil d'Administration présents ou représentés à cette réunion et votants seront réputés valables.

Le Conseil d'Administration soumettra une décision pour la révocation d'un Administrateur à l'assemblée générale des Actionnaires si cet Administrateur (i) s'est absenté des réunions du Conseil d'Administration pendant une période consécutive de six mois et si le Conseil d'Administration décide que son mandat doit être considéré comme vacant, (ii) n'est plus en possession de ses facultés mentales ou est devenu incapable, (iii) devient insolvable ou (iv) devient résident fiscal du Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou au Danemark et qu'en conséquence de ce fait, une majorité des Administrateurs deviendrait fiscalement résidente du Royaume-Uni, aux Etats-Unis ou au Danemark.

Un administrateur ayant l'intention de déménager vers un autre pays doit préalablement en notifier le Conseil d'Administration.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Les résolutions du Conseil d'Administration seront enregistrées dans des procès-verbaux à insérer dans un registre spécial et signées par tous les membres du Conseil d'Administration à la prochaine assemblée. Tout directeur a le droit d'avoir son opinion, qui diffère d'une résolution de l'Assemblée, inscrit dans le procès-verbal.

Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits dans le cadre de procédures judiciaires ou autrement seront signés par le Président ou par deux autres administrateurs.

Art. 16. Pouvoir de signature. La Société sera liée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature du Président en toute matière ou par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été conféré par le Conseil d'Administration, mais, dans ce cas, uniquement dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 17. Délégation de pouvoir. Le Conseil d'Administration peut déléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut en outre nommer des mandataires pour des transactions spécifiques et révoquer ces nominations à tout moment.

Le Conseil d'Administration peut confier la gestion journalière des affaires de la Société à une ou plusieurs personnes, Administrateurs ou non, à condition que telles personnes ou entités ne soient pas (a) fiscalement résidentes du Royaume-

Uni ou établies à plein temps au Royaume-Uni ou (b) fiscalement résidentes des US ou établies à plein temps aux US ou (c) fiscalement résidentes du Danemark ou établies à plein temps au Danemark.

Le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs comités composés d'Administrateurs et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer les pouvoirs et fonctions appropriés. Les comités agiront conformément aux règlements internes adoptés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut également confier d'autres pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé.

Art. 18. Conseiller en Investissement. La Société peut conclure un/des contrat(s) de conseil en investissement avec un ou plusieurs Conseillers d'Investissement, plus amplement décrits dans le Prospectus, afin de fournir à la Société des recommandations, avis et rapports en relation avec les avoirs de la Société, et d'identifier et de conseiller le Conseil d'Administration quant à la sélection de titres convertibles et autres avoirs.

Art. 19. Politiques d'Investissement et restrictions et Limites d'Emprunt. Le Conseil d'Administration, dans le respect du principe de répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement applicables en ce qui concerne la Société et le comportement à adopter dans la gestion et les affaires commerciales de la Société, dans les limites prévues dans le Prospectus et conformément aux lois et réglementations applicables.

Les investissements dans des Avoirs peuvent être opérés par la Société de façon directe ou indirecte par l'intermédiaire de filiales ou de sociétés, tel que déterminé par le Conseil d'Administration. Les références dans les présents Statuts aux «investissements» et «avoirs» signifieront respectivement les investissements opérés et les avoirs détenus directement, ou les investissements opérés, et les avoirs détenus indirectement, par l'intermédiaire des filiales et sociétés prémentionnées.

Les emprunts de la Société ne peuvent représenter plus de 35% de ses avoirs de la société.

Art. 20. Indemnisation. La Société indemnifiera tout Administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs de tous frais raisonnables exposés par lui dans le cadre de toute action, procès, procédure auxquels il aurait été partie dans le cadre de son mandat présent ou passé d'Administrateur ou mandataire de la Société ou, à sa demande, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il ne pourra pas obtenir indemnisation, excepté concernant les affaires, procès ou procédures à l'issue desquels il sera finalement reconnu responsable de négligence grave ou de faute intentionnelle; dans le cas d'une transaction, l'indemnisation sera uniquement accordée lorsque la Société est avisée dans le règlement de telles affaires que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses obligations. Le droit d'indemnisation prémentionné n'exclut pas d'autres droits que cette personne peut faire valoir.

Art. 21. Réviseur. La Société nommera un réviseur d'entreprises agréé qui effectuera les tâches prévues par l'article 55 de la loi de 2007. Le rapport du réviseur doit certifier au minimum que les informations comptables donnent une image fidèle de l'état des avoirs et dettes de la Société.

Titre IV. Assemblées générales - Distributions

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires valablement constituée représente la masse totale des Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs lui conférés par la loi. Ses résolutions seront applicables à tous les Actionnaires. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 23. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra conformément à la législation luxembourgeoise au siège social de la Société, ou à tout autre endroit dans la commune de son siège social, tel que précisé dans la convocation à l'Assemblée, le 25 du mois de septembre à 11.30 heures.

Si ce jour n'est pas un Jour Bancaire Luxembourgeois, l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tiendra le Jour Bancaire Luxembourgeois suivant. L'assemblée générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil d'Administration décide de façon définitive et sans appel que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales des Actionnaires peuvent se tenir à tous lieu et heure précisés dans les convocations respectives aux assemblées.

Art. 24. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux exigences de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915.

Selon la Loi de 1915 les modifications des statuts requièrent un quorum d'au moins 75% des actions issues. Les convocations devant être publiés dans le Journal Officiel Luxembourgeois «Mémorial C» et le journal «d'Wort» doivent indiquer dans l'agenda de l'assemblée quels articles doivent être changés ainsi que la rédaction des nouveaux articles. Si 75% des actions issues ne sont pas représentées à l'Assemblée, une deuxième assemblée générale peut être convoquée en publiant la convocation deux fois avec un minimum de 15 jours d'intervalle et au moins 15 jours avant l'Assemblée dans le «Mémorial C» et «d'Wort». La deuxième Assemblée peut prendre des décisions sans minimum de présence requis. La résolution doit être prise, à chaque Assemblée, à la majorité de 3/4 des actions représentées à l'Assemblée.

Art. 25. Procédure, Vote, Convocation. Le quorum et les périodes de convocation requises par la Loi de 1915 régiront la convocation et la tenue des assemblées des Actionnaires, sauf spécification contraire dans les présents Statuts.

Chaque action entière donne droit à un vote, dans les limites imposées par les présents Statuts. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée des Actionnaires en mandant une autre personne par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax.

Dans le cas où, conformément aux dispositions de l'article 7 des présents Statuts, les Actions sont enregistrées dans le registre des Actionnaires au nom d'un Dépositaire ou sous-dépositaire de ce dernier, les certificats prévus audit article 7 doivent être remis à la Société au plus tard la veille du deuxième Jour Bancaire Luxembourgeois précédant la date de l'Assemblée générale, sauf si la Société fixe un délai plus court. Ces certificats doivent attester du fait que les Actions en compte seront bloquées jusqu'à la clôture de l'assemblée générale. Toutes les procurations doivent être remises à la Société dans le même délai.

Sauf stipulation contraire dans la loi ou dans les présents Statuts, les résolutions adoptées lors d'une assemblée des Actionnaires dûment convoquée le seront à la simple majorité des votes des Actionnaires présents en personne ou par procuration et votants.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires en vue de pouvoir participer aux assemblées des Actionnaires.

Les Actionnaires se réuniront sur demande du Conseil d'Administration suivant une convocation décrivant l'ordre du jour. Les convocations seront établies dans la forme prescrite par la loi.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des Actionnaires et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 26. Exercice social. L'année fiscale de la Société commencera le premier avril de chaque année et se terminera le 31 mars de l'année suivante. Les comptes de la Société seront exprimés en Kronas Danois.

Art. 27. Distribution de dividendes. Cinq pour cent des bénéfices nets annuels de la Société seront alloués à la réserve requise par la loi luxembourgeoise. Cette allocation ne sera plus requise dès que et aussi longtemps que cette réserve excédentaire sera égale ou supérieure à dix pour cent du capital souscrit de la Société tel que prévu à l'article 6 des présents Statuts.

L'assemblée générale des Actionnaires déterminera, sur recommandation du Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi, l'allocation des bénéfices nets et peut éventuellement déclarer, ou autoriser le Conseil d'Administration à déclarer, des dividendes et distributions relatifs à ces montants. Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise, le Conseil d'Administration peut décider le cas échéant de payer des dividendes intérimaires. L'assemblée générale des Actionnaires peut distribuer des dividendes en Actions au lieu de dividendes en espèces, par conversion des bénéfices nets en capital et excédents à verser.

Les dividendes et autres distributions peuvent également être effectués sur les profits nets reportés des années précédentes.

Les dividendes intérimaires peuvent être versés sur décision du Conseil d'Administration. Un tel paiement sera en outre soumis aux conditions suivantes:

- (a) il est établi un état comptable faisant apparaître que les fonds disponibles pour distribution sont suffisants;
- (b) le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet, et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément aux exigences de la loi ou des présents Statuts;
- (c) la décision du Conseil d'Administration de distribuer des dividendes intérimaires ne peut être prise plus de deux mois après la date à laquelle a été arrêté l'état comptable mentionné sous le point (a) ci-dessus;
- (d) aucune distribution ne peut être décidée moins de six mois après la clôture de l'exercice précédent ni avant l'approbation des comptes annuels se rapportant à cet exercice. Lorsqu'un premier dividende intérimaire a été distribué, la décision de distribuer des dividendes intérimaires subséquents ne peut être prise avant la fin d'une période d'au moins trois mois depuis la décision de distribuer le premier dividende intérimaire;
- (e) lorsque les paiements de dividendes intérimaires excèdent le montant du dividende décidé ultérieurement par l'Assemblée générale, ils seront, pour la partie payée en excédent, censés avoir été payés pour compte du dividende suivant.

Dans son rapport au Conseil d'Administration, le Réviseur d'entreprises agréé vérifiera si les conditions susmentionnées ont été respectées.

Les dividendes et distributions annoncés peuvent être payés en Kronas Danois ou dans toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration, et peuvent être payés à tout moment par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut déterminer de façon définitive le taux de change applicable pour convertir les fonds disponibles pour ces dividendes ou distributions dans la devise de paiement.

Le paiement de dividendes ou distributions aux Actionnaires sera effectué aux adresses indiquées dans le registre des Actionnaires. Tous dividendes ou distributions annoncés mais non réclamés par un Actionnaire dans une période de cinq

ans à partir de leur annonce seront considérés comme prescrits pour l'Actionnaire et reviendront à la Société. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de prendre le cas échéant toutes mesures nécessaires pour effectuer ce retour et pour réattribuer ces montants à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes annoncés ou les distributions effectuées par la Société mais retenus par elle pour le compte des Actionnaires.

Titre V. Dispositions Finales

Art. 28. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépositaire avec une société autorisée à effectuer des activités bancaires et qualifiée pour l'exercice des tâches de dépositaire conformément aux dispositions de la Loi de 2007.

Art. 29. Dissolution et liquidation de la société. La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux exigences de majorité et de quorum applicables pour la modification des Statuts.

Si le total des actifs nets de la Société tombe sous les deux tiers du capital minimum prescrit par la Loi de 2007, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale des Actionnaires pour laquelle aucun quorum n'est prescrit et qui adoptera les résolutions à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

Si le total des actifs nets de la Société tombe sous un quart du capital minimum prescrit par la Loi de 2007, le Conseil d'Administration doit soumettre la question de la dissolution de la Société à une assemblée générale des Actionnaires pour laquelle aucun quorum n'est prescrit. Une résolution pour la dissolution de la Société peut être prise par les Actionnaires détenant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

L'assemblée doit être convoquée de façon à être tenue dans une période de quarante (40) jours à partir de la date à laquelle il a été constaté que les actifs nets sont tombés sous les deux tiers respectivement le quart du minimum légal.

Si la Société est dissoute, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés conformément aux dispositions de la Loi de 2007. La décision de dissoudre la Société sera publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux à diffusion adéquate, dont l'un doit être un journal luxembourgeois. Le(s) liquidateur(s) réalisera(ont) les actifs de la Société dans le meilleur intérêt des Actionnaires et distribuera(ont) le produit de la liquidation, après déduction des coûts de liquidation, parmi les Actionnaires de façon proportionnelle. Tous montants non réclamés par les Actionnaires au moment de la clôture de la liquidation de la Société seront déposés à la Caisse de Consignation à Luxembourg pour une durée de trente (30) ans. Si les montants déposés ne sont toujours pas réclamés au-delà de la durée prescrite, ils seront déchus.

Art. 30. Loi applicable. Tous les cas qui ne sont pas régis par les présents Statuts seront soumis à la Loi de 1915 et à la Loi de 2007.

Quatrième résolution

L'actionnaire unique décide d'annuler toutes les cent-vingt-cinq (125) actions émises et de convertir la devise du capital social de EUR en DKK à un taux d'échange de 7,45 DKK pour 1,- EUR de sorte que ledit capital social est fixé à neuf cent trente et un mille deux cent cinquante couronnes danoises (931.250 DKK).

Cinquième résolution

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de cent et un millions soixante-huit mille sept cent cinquante couronnes danoises (101.068.750 DKK) pour le porter de son montant actuel de neuf cent trente et un mille deux cent cinquante couronnes danoises (931.250 DKK) à cent deux millions de couronnes danoises (102.000.000 DKK) par la création et l'émission de cent deux (102) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un million de couronnes danoises (1.000.000 DKK) chacune.

Ces nouvelles actions ont toutes été souscrites par l'actionnaire unique et elles ont été intégralement libérées comme suit:

A. Par un apport en nature se composant des actifs suivants:

(1) Un investissement de 6 mio.de USD égal à 1,0236% du capital de GS Mezzanine Partners 2006 Offshore, L.P., c/o M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman;

(2) Un investissement de 6 mio de USD égal à 1,135% du capital de GS Vintage Fund III Offshore L.P., c/o M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman;

(3) Un investissement de 5 mio de USD Classe A, series 1 actions de GS Private Equity Concentrated Energy Fund offshore L.P., c/o M&C Corporate Services Limited, Ugland House, South Church Street, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman;

(4) Un investissement de mio de USD égal à 0,5833% du capital de Colony Investors VII, L.P., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

(5) Un investissement de 1 mio de USD égal à 0,9995% du capital de ColonyHR Co-Investment Partners, L.P., 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA;

(6) Un investissement de 5 mio de USD égal à 0,5170% du capital de Colony Parallel Investors VII, L.P., Polygon Hall, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey;

(7) Un investissement de 3 mio de USD égal à 1,0688% du capital de New Vernon India (Cayman) Fund II, L.P.;

(8) Un investissement de 6 mio de USD égal à 4,73% du capital de GEF Clean Technology Fund L.P., 3511 Silverside Road, Suite 105, Wilmington, New Castle, 19819, Delaware, USA;

(9) 77.518 actions de PeePull (auparavant connue comme iLabs), Manor House, 1st Floor, Cnr. St. George/Chazal Street, Port Louis, Ile Maurice;

(10) Un investissement de 10 mio de USD égal à 1,86% du capital de ADM Maculus Fund III L.P., Scotia Centre, PO Box 268 GT, George Town, Grand Cayman;

(11) 68.826,10 actions non classifiées de Titon Capital Fund Ltd, PO Box 156,18-20 North Quay, Douglas, Ile de Man, IM 99 INR;

(12) 7.499,87 actions ordinaires de The Walter Fund Ltd., c/o Citco Fund Services (Cayman Island Limited), Regatta Office Park, PO Box 31106 SMB, Grand Cayman;

(13) 5.022,867589 actions Classe A Series 9 de Tiger Consumer Partners Offshore, Ltd., c/o Morgan Stanley Fund Services (Bermuda) Ltd., Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM DX, Bermudes;

(14) Un investissement de 7 mio de USD dans H.I.G. Brightpoint Capital Partners (Cayman) L.P., c/o M&C Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman;

(15) 100.000 actions Classe A de Cevian Capital II Ltd, Queensgate House, PO Box 1234 GT, George Town, Grand Cayman;

(16) 875 actions Class A préférentielles de INR 100 chacune de Pragnya Fund 1 LLC, 608 St. James Court, St. Denis Street, Port Louis, Ile Maurice;

(17) Un investissement de 3 mio de USD égal à 1,431% du capital de Tishman Speyer (EXE) India Feeder, L.P., c/o M&C Corporate Services Limited, Uglund House, South Church Street, PO Box 309 GT, George Town, Grand Cayman;

(18) Un investissement de 10 mio de USD égal à 0,77% du capital de LS Power Equity Partners II PIE, L.P., 1700 Broadway, USA;

évalués tous ensemble à un montant d'au moins trois cent quatre-vingt-deux millions cinq cent deux mille couronnes danoises (382.502.000,- DKK).

En conformité avec les articles 26-1 and 32-1 (5) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, un rapport sur cet apport en nature a été établi en date du 2 avril 2008 par PKF ABAX AUDIT, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être soumis en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ledit rapport a la conclusion suivante:

"Conclusion

On the basis of our diligences, no fact was carried to our attention which lets us think that the total value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be emitted as a counterpart and to the share premium."

B. Par un apport en numéraire de cent seize millions cinq cent soixante-six mille sept cent quarante-neuf virgule soixante couronnes danoises (116.566.749,60 DKK), ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné qui le constate expressément.

Le montant total de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf millions soixante-huit mille sept cent quarante-neuf virgule soixante couronnes danoises (499.068.749,60 DKK) est affecté pour cent et un millions soixante-huit mille sept cent cinquante couronnes danoises (101.068.750 DKK) au capital social et pour trois cent quatre-vingt-dix-sept millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf virgule soixante couronnes danoises (397.999.999,60 DKK) au compte de prime d'émission.

Sixième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social. (alinéa 1^{er}).** La Société a un capital social souscrit de cent deux millions de couronnes danoises (102.000.000 DKK), représenté par cent deux (102) actions d'une valeur nominale d'un million de couronnes danoises (1.000.000 DKK) chacune, toutes intégralement libérées."

Septième résolution

L'actionnaire unique décide de révoquer avec effet immédiat le commissaire aux comptes actuel Deloitte Fiduciaire S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 117.938.

Huitième résolution

L'actionnaire unique décide de nommer comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009:

PKF ABAX AUDIT, ayant son siège social au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 27.761.

65983

Neuvième résolution

L'actionnaire unique décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg au 5, place de la Gare, L-1616 Luxembourg.

Evaluation

Pour tous besoins les apports en nature et en numéraire documentés dans la cinquième résolution sont évalués ensemble à soixante-six millions neuf cent quatre-vingt-neuf mille quatre-vingt-quatorze euros (66.989.094,- EUR).

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à quatorze mille et cent euros (14.100,- EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: PROSPERT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2008. Relation GRE/2008/1648. — Reçu mille sept cent vingt euros 0,5%: 470,- € droit fixe: 1.250,- €: 1.720,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008064211/231/1204.

(080071288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Heerema Engineering & Project Services Finance (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.439.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, M^e Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of the public limited company ("société anonyme") "HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A." (hereafter the "Company"), with registered office in L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 105.439, incorporated pursuant to a deed of M^e Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on the 7th of January 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 369 of the 23rd of April 2005,

and whose articles of association have been modified pursuant to a deed of the undersigned notary on the 5th of October 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2313 of the 12th of December 2006.

The meeting is presided by Mr Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in Junglinster.

The Chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the legal form of the Company, in order to transform it from a public limited company ("société anonyme" - S.A.) into a limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.).

2. Change of the name of the Company into "HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.".

3. Discharge to the directors and the statutory auditor of the Company.

4. Full restatement of the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company without change of its essential characteristics.

5. Statutory appointments.

6. Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the legal form of the Company, in order to transform it from a public limited company ("société anonyme" - S.A.) into a limited liability company ("société à responsabilité limitée" - S.à r.l.) and to restate completely the articles of association in order to adapt them to the new form of the Company, without amendment to its essential elements, like its purposes.

Consequently, the thirty-two thousand two hundred (32,200) current shares are replaced by thirty-two thousand two hundred (32,200) sharequotas with a nominal value of ten US dollar (10.- USD).

Each shareholder will receive an "S.à r.l. sharequota" against an "S.A. share".

Second resolution

The meeting resolves to change the name of the Company into "HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.".

Third resolution

The meeting resolves to give full discharge to the directors and the statutory auditor until today for the accomplishment of their mandates.

Fourth resolution

The meeting decides to proceed to a full restatement of the articles of association in order to reflect the here-above resolutions and to adapt them to the new form of the Company, by giving them the following wording:

Articles of association

Art. 1. It exists a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), governed by the laws in force and by the one of August 10, 1915 concerning trade companies mainly and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.", (the "Company").

Art. 3. The Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The Company may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the Company may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the Company has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

Art. 5. The duration of the Company is unlimited.

Art. 6. The subscribed capital of the corporation is set at three hundred and twenty-two thousand US Dollars (322,000.- USD), represented by thirty-two thousand two hundred (32,200) sharequotas with a par value of ten US Dollars (10.- USD) each, fully paid up.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the Company is a one person company in the sense of article 179(2) of the amended law concerning trade companies; in this case, the articles 200-1 and 200-2 among others of the same law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they are cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota. If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor.

Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarters of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed with managers A and B. The manager(s) need not be shareholders.

The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The Company's financial year runs from the 1st of January to the 31st of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5%) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve.

These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 19. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 21. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Fifth resolution

The meeting states that the thirty-two thousand two hundred (32,200) sharequotas are held by the public limited company "HEEREMA ENGINEERING HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.", with registered office in L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 137.330.

Sixth resolution

The meeting decides to fix the number of the members of the board of managers at 3 and to appoint, for an unlimited period:

- a) Mr Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, born in Luxembourg, on the 2nd of February 1970, professionally residing in L- 1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, manager A;
- b) Mr Nicolaas PRONK, director, born in 's-Gravenhage, (The Netherlands) on the 2nd of October 1961, residing in CH-1253 Vandoeuvres, Chemin de la Sapinière 15, (Switzerland), manager B; and
- c) Mr Johan SMITS, director, born in Zuilen, (The Netherlands), on the 8th of September 1947, residing in CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, chemin de la Bistoquette, (Switzerland), manager B.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand three hundred Euros.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Junglinster, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huitième jour d'avril.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 105.439, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 janvier 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 369 du 23 avril 2005,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2313 du 12 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.).

2. Modification de la dénomination sociale de la Société en "HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.".

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

4. Refonte complète des statuts de manière à les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société sans en modifier les caractéristiques essentielles.

5. Nominations statutaires.

6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des associés représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

Par conséquent les trente-deux mille deux cents (32.200) actions actuelles sont remplacées par trente-deux mille deux cents (32.200) parts sociales d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD).

Chaque associé recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A.".

Deuxième résolution

L'assemblée a décidé de modifier la dénomination sociale de la Société en "HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.".

Troisième résolution

L'assemblée a décidé de donner entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'accomplissement de leurs mandats à la date de ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de procéder à une refonte totale des statuts pour refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société, leur donnant la teneur suivante:

Statuts

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "HEEREMA ENGINEERING & PROJECT SERVICES FINANCE (LUXEMBOURG) S.à r.l.", (la "Société").

Art. 3. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La Société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Art. 6. Le capital souscrit de la société est fixé à trois cent vingt-deux mille dollars US (322.000,- USD), représenté par trente-deux mille deux cents (32.200) parts sociales d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179(2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composé de gérants A et B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les trente-deux mille deux cents (32.200) parts sociales sont détenues par la société anonyme "HEEREMA ENGINEERING HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.", avec siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 137.330.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des membres du conseil de gérance à 3 et de nommer, pour une durée illimitée:

a) Monsieur Patrick GOLDSCHMIDT, maître en sciences économiques, né à Luxembourg, le 2 février 1970, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, gérant A;

b) Monsieur Nicolaas PRONK, directeur, né à 's-Gravenhage, (Pays-Bas), le 2 octobre 1961, demeurant à CH-1253 Vandoeuvres, Chemin de la Sapinière 15, (Suisse), gérant B; et

c) Monsieur Johan SMITS, directeur, né à Zuilen, (Pays-Bas), le 8 septembre 1947, demeurant à CH-1228 Plan-les-Ouates, 8, chemin de la Bistoquette, (Suisse), gérant B.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué approximativement à mille trois cents euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT - GOLDSCHMIDT - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 mai 2008. Relation GRE/2008/1975. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 15 mai 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008064213/231/375.

(080071510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

**Immo Croissance Villa Churchill, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sireo Immobiliefonds No. 4 Red Luxembourg Villa Churchill S.à r.l.).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.834.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mai 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008064216/239/13.

(080071840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Coginvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.294.

Les statuts coordonnés de la société au 23 avril 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 mai 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008064200/243/13.

(080071732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Centuria Vauban S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.616.

Le bilan pour la période du 10 juillet 2007 au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008064249/6654/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2008, réf. LSO-CQ04324. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080072058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Lakewood International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.528.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

P.O. Box 156, LU-2011 LUXEMBOURG, 60, Grand-Rue / Niveau 2

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008064253/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03475. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Entreprise de Construction et de Génie Civil Rob. Blaschette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 33.714.

L'an deux mil huit, le neuf avril.

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu:

Monsieur Robert BLASCHETTE, ingénieur-technicien, demeurant à L-5485 Wormeldange-Haut, 20, Henneschtgaass, qui est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «ENTREPRISE DE CONSTRUCTION ET DE GENIE CIVIL ROB. BLASCHETTE S.à r.l.», avec siège social à L-1320 Luxembourg, 26, rue de Cessange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 33.714,

dont le capital social s'élève à quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix (EUR 49.578,70) euros, divisé en quatre cent (400) parts sociales détenues par l'associé unique,

constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 24 avril 1990, acte publié au Mémorial C numéro 393 du 23 octobre 1990,

statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 7 novembre 1994, acte publié au Mémorial C numéro 68 du 15 février 1995,

statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 14 mai 1996, acte publié au Mémorial C numéro 409 du 23 août 1996,

statuts modifiés suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg en date du 2 avril 1998, acte publié au Mémorial C numéro 499 du 7 juillet 1998,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les constatations et résolutions prises en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît comme dûment convoqué.

65992

1^{ère} résolution

L'associé décide de transférer le siège social à l'adresse suivante:
Zone Industrielle L-8287 Kehlen

Deuxième résolution

Ensuite l'associé unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent vingt et un virgule trente (EUR 421,30) euros sans création de parts nouvelles, pour le porter de son montant actuel de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit virgule soixante-dix (EUR 49.578,70) euros à cinquante-mille (EUR 50.000.-) euros.

L'augmentation de capital a été souscrite pour la totalité par l'associé unique et la libération de l'augmentation de capital a été faite par un apport en espèces ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Le capital social reste divisé en quatre cents (400) parts sociales de cent vingt-cinq (EUR 125.-) chacune.

Troisième résolution

Suite à ces résolutions, l'associé unique décide d'adapter les statuts de la société et de modifier le premier alinéa de l'article 2.-, respectivement l'article 6.- des statuts pour leur donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Kehlen.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinquante mille (50.000.-) euros, représenté par quatre cents (400) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signée le présent acte avec le notaire.

Signé: Blaschette, GRETHEN.

Enregistré à Redange, le 16 avril 2008, Relation: RED/2008/466. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 13 mai 2008.

LÉONIE GRETHEN.

Référence de publication: 2008064248/240/52.

(080072105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

France Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5450 Stadtbredimus, 7, Lauthegaass.

R.C.S. Luxembourg B 86.100.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008064220/5770/12.

(080072210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Premium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.312.

L'an deux mille huit, le sept mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PREMIUM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 113.312 (NIN 2005 2232 040),

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 682 du 4 avril 2006, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1629 du 2 août 2007,

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 6 septembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2410 du 25 octobre 2007,

au capital social de SOIXANTE ET ONZE MILLE EUROS (€ 71.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de SOIXANTE-ET-ONZE EUROS (€ 71,-) chacune.

L'assemblée est présidée par Monsieur Gilles Malhomme, employé privé, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue,

qui désigne comme secrétaire Madame Magali Zehren, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vannaret Trapani, employée privée, demeurant professionnellement à L-1661 Luxembourg, 47, Grand-Rue.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Suppression de la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social du montant de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (€ 79.000,-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE ET ONZE MILLE EUROS (€ 71.000,-) au montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) sans création d'actions nouvelles.

3.- Libération du montant de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (€ 79.000,-) moyennant un paiement en numéraire par l'actionnaire unique.

4.- Fixation de la nouvelle valeur nominale au montant de CENT CINQUANTE EUROS (€ 150,-) par action, de sorte que le capital social au montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) est divisé en mille (1.000) actions de CENT CINQUANTE EUROS (€ 150,-) chacune.

5.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE EUROS (€ 150,-) chacune.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des actions existantes.

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social du montant de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (€ 79.000,-) pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE ET ONZE MILLE EUROS (€ 71.000,-) au montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) sans création d'actions nouvelles.

Troisième résolution

La libération du montant de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (€ 79.000,-) a eu lieu moyennant un paiement en numéraire par l'actionnaire unique.

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, de sorte que le montant de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (€ 79.000,-) est dès aujourd'hui à la libre disposition de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de fixer la nouvelle valeur nominale au montant de CENT CINQUANTE EUROS (€ 150,-) par action, de sorte que le capital social au montant de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-) est divisé en mille (1.000) actions de CENT CINQUANTE EUROS (€ 150,-) chacune.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 150.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT CINQUANTE EUROS (€ 150,-) chacune.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare qu'en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 et la loi du 25 août 2006, il a examiné les conditions imposées par l'article 26 des lois ci-avant mentionnées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT PROCÈS-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: G. MALHOMME, M. ZEHREN, V. TRAPANI, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 08 mai 2008. Relation: ECH/2008/618. - Reçu trois cent quatre-vingt-quinze euros (79.000,- à 0,5% = € 395,-).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 09 mai 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008064242/201/82.

(080071686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

PHARE, Pharmaceutical Enterprises, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 48.294.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PHARMACEUTICAL ENTREPRISES en abrégé PHARE, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 48.294, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 462 du 16 novembre 1994, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 13 avril 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1697 du 27 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis PIVA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frederik ROB, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transférer le siège de la société du 117, route d'Arlon, L-8009 Strassen au 24, rue St. Mathieu, L-2138 Luxembourg.
2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société de L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon à L-2138 Luxembourg, 24, rue St. Mathieu et en conséquence de modifier l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts pour y refléter le changement apporté suite au transfert de siège social ci-dessus, et de lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Luxembourg»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ EUR 600.-

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. PIVA, A. BRAQUET, F. ROB et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 avril 2008. Relation: LAC/2008/17496. - Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008064361/242/54.

(080071961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2008.

Patron Weghell VI S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.584.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51709 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008063710/211/11.

(080071149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell VIII S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.577.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51710 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008063711/211/11.

(080071141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell IX S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 124.578.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51711 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008063712/211/11.

(080071129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Adler Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.546.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 1^{er} février 2008

L'associé de Adler Lux Sàrl, (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008063947/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Murex Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 75.206.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063949/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2008, réf. LSO-CQ01953. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Compagnie Interafricaine d'Investissements SAH (C2I), Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2120 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 15.106.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063958/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03312. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Opus GP Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.580.

Extrait des Résolutions des associés du 1^{er} février 2008

Les associés de Opus GP Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant de classe B, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de classe B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008063944/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02832. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080070981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

C&P Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.126.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaires tenue à Luxembourg, le 10 avril 2008

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, du mandat des Administrateurs suivants:

- M. Marcel Creutz
- M. Thomas Deutz
- M. Jean Heckmus
- M. Sascha Steingen

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de KPMG Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

Monsieur Jean HECKMUS, Directeur Adjoint, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe.

Administrateurs:

Monsieur Marcel CREUTZ, Président, Creutz & Partners Global Asset Management S.A.

Monsieur Thomas DEUTZ, Directeur, Creutz & Partners Global Asset Management S.A.

Monsieur Sascha STEINGEN, Fondé de Pouvoir, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe.

Réviseur d'Entreprises:

- KPMG Audit Sàrl ayant son siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 7 mai 2008.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Tanguy LOECHNER-ERNST / Francis NILLES

Mandataire Principal / Sous-Directeur Principal

Référence de publication: 2008063964/1183/31.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03396. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080071317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Transcontinental Investment Corporation "TRINCO" S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 17.152.

—
Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au greffe du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à.r.l. / A.T.T.C. Directors s.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a.

Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008063963/813/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02938. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Eurail Group - Groupement d'Intérêt Economique, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg C 25.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée tenue les 21 et 22 juin 2006

L'Assemblée a décidé d'accepter la démission de S.P.J. Beyler - Van Veen, avec adresse professionnelle à Catharijnesingel 46, 3511 GC Utrecht, Pays-Bas, avec effet au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2008.

Pour Eurail Group - Groupement d'Intérêt Economique

Signature

Référence de publication: 2008063916/267/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03384. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Winnipeg TX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.689.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 20 mars 2008

Les associés de Winnipeg TX S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Gérant de la société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer T.C.G. Gestion S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008063935/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01386. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Luxembourg China S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 90.082.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063936/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2008, réf. LSO-CQ03309. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Schwewi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.602.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008063943/280/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02914. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Winnipeg TE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.688.

Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 20 mars 2008

Les associés de Winnipeg TE S.à r.l. (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant, et ce avec effet Immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant, et ce avec effet Immédiat;
- de nommer LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Gérant de la société, et ce avec effet immédiat;
- de nommer T.C.G. Gestion S.A., ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Luxembourg, en tant que Gérant de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008063938/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2008, réf. LSO-CQ01388. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Opus LP Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.674.

Extrait des Résolutions des associés du 1^{er} février 2008

Les associés de Opus LP Holdings Sàrl (la "Société"), ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marc Torbick, en tant que Gérant de classe B, et ce avec effet immédiat;
- d'accepter la démission de Jean-Baptiste Brekelmans, en tant que Gérant de classe A, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Claudine Schinker, née le 31 mars 1964 à Pétange, L-2346 Luxembourg, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de classe A de la société, et ce avec effet immédiat.
- de nommer Christian Christensen, né le 28 août 1978 à Aarhus, Danemark, résidant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en tant que Gérant de classe B de la société, et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008063941/710/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mai 2008, réf. LSO-CQ02830. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080070977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Nicori S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 75.962.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 10 mars 2008 que:

- M. Giacomo SCUDIERI, administrateur de la société, demeurant 101, Chaussée de Waterloo à B-1640 Rhode Saint Genèse (Belgique) a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société, soit jusqu'à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

- La société MASTER LEASING CORPORATION, avec siège social 100, N. Biscayne Boulevard à Miami FL 33132, Floride (USA), renouvelé dans sa fonction d'administrateur en date du 31 juillet 2007, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, a désigné Monsieur Giacomo SCUDIERI, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008064025/717/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2008, réf. LSO-CP08214. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Patron Weghell X S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 124.579.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 51712 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008063713/211/11.

(080071119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.

Transcontinental Investment Corporation "TRINCO" S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 17.152.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale statutaire tenue le 7 mai 2008

Les mandats des administrateurs A.T.T.C. Management s.à r.l., A.T.T.C. Directors s.à r.l. et A.T.T.C. Services s.à r.l. ainsi que celui du commissaire aux comptes A.T.T.C. Control s.a., étant venus à échéance, les administrateurs et le commissaire sortants ont été réélus dans leurs mandats respectifs pour une nouvelle durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008064039/813/21.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2008, réf. LSO-CQ02936. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080071246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2008.